

Convocation au Comité Syndical

du Syndicat mixte de préfiguration du PNR des marais du littoral charentais
Mardi 17 février 2026

Le 5 février 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la tenue d'un nouveau Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional des marais du littoral charentais, dont la séance sera dédiée au vote du budget 2026.

Cette réunion revêt une importance particulière, car elle permettra de doter le syndicat des outils budgétaires et administratifs nécessaires à sa mise en route effective et à la poursuite des travaux engagés dans le cadre de la préfiguration du Parc naturel régional.

La séance se tiendra selon les modalités suivantes :

Date : Mardi 17 février 2026

Heure : 14h30

Lieu : Centre d'animation et de loisirs – rue Jean Moulin – 17320 Marennes-Hiers-Brouage

Ordre du jour prévisionnel :

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 2 février 2026
2. Vote du budget
3. Adoption du règlement budgétaire et financier
4. Approbation du tableau des effectifs

Les documents budgétaires nécessaires à l'examen et au vote des points inscrits à l'ordre du jour sont joints à la présente convocation. Les autres documents, dont le procès-verbal du Comité syndical du 2 février 2026, feront l'objet d'un second envoi.

En cas d'empêchement, je vous remercie de bien vouloir vous rapprocher des délégués suppléants désignés par votre collectivité. Conformément aux statuts du syndicat mixte, un pouvoir peut également être donné à un délégué titulaire appartenant au même collège que celui du délégué empêché.

Comptant sur votre présence et votre mobilisation pour cette séance déterminante, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Patrice BROUHARD
Président du Syndicat mixte de préfiguration
du Parc naturel régional des marais du littoral charentais

